

HORGUES le 31 janvier 2013

Isabelle FERRATO
Adjointe au Maire de Horgues

NOTE D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

L'informatisation des services restaurant scolaire et garderie entraîne des modifications à compter du mois de février.

➤ vous n'aurez plus à acheter de tickets de cantine, vous utiliserez ceux en votre possession jusqu'à épuisement.

➤ les repas, comme avec les tickets, devront être réglés à l'avance soit au secrétariat de la mairie (espèces ou chèques) soit auprès de Pascaline ou déposés dans la boîte aux lettres de la mairie mais uniquement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. **Le compte devra toujours être crédité.**

Une facture de régularisation vous sera transmise chaque fin de mois sur laquelle apparaîtront également et distinctement les frais de garderie.

➤ vous transmettez un calendrier prévisionnel de présence à la cantine **tous les vendredis** dans le cahier de liaison de vos enfants pour la semaine suivante. Celui-ci sera récupéré par Pascaline **au plus tard le vendredi à 12H**. Vous aurez aussi la possibilité de remplir un calendrier prévisionnel mensuel (voir calendriers joints.)

➤ en cas de modification du calendrier prévisionnel : toute absence ou présence imprévue devra être **impérativement signalée au plus tard la veille** à Pascaline (Tél : 05 62 45 20 84 ou 06 85 09 96 02.)

Bien cordialement.

Isabelle FERRATO